

**Communiqué
Pour distribution immédiate****INNERGEX COMPLÈTE L'ACQUISITION DE MAGPIE, UNE CENTRALE
HYDROÉLECTRIQUE DE 40,6 MW AU QUÉBEC**

- Augmentation de la production annuelle moyenne consolidée de 8 % à 2 592 GWh
- Augmentation de la puissance installée nette de 7 % à 617 MW
- Coût d'achat de 28,6 M\$ payé comptant, plus la prise en charge de dettes liées au projet

LONGUEUIL, Québec, le 25 juillet 2013 – Innergex énergie renouvelable inc. (TSX: INE) (« Innergex » ou la « Société ») a complété l'acquisition au groupe de société Hydroméga (« Hydroméga ») de la centrale hydroélectrique au fil de l'eau Magpie, située au Québec, Canada, annoncée précédemment.

Description de l'actif acquis

Magpie est une centrale hydroélectrique au fil de l'eau de 40,6 MW située sur des terres publiques dans la Municipalité Régionale de Comté de Minganie, dans le nord-est du Québec. Cette centrale a été mise en service en 2007 et toute l'électricité qu'elle produit fait l'objet d'un contrat d'achat d'électricité à prix fixe de 25 ans avec Hydro-Québec, dont le prix est augmenté annuellement de 1 %. La production annuelle moyenne de Magpie est d'environ 185 000 MWh, assez pour alimenter près de 11 000 foyers québécois chaque année.

L'ajout de cette installation augmente de 7 % à 617 MW la puissance installée nette de la Société, et augmente de presque 8 % à 2 592 GWh sa production annuelle moyenne consolidée. Magpie devrait générer des revenus annualisés de l'ordre de 10,6 M\$ en 2013 (y compris les paiements reçus en vertu du programme écoÉNERGIE) et un BAIIA ajusté de l'ordre de 8,2 M\$.

« Nous sommes très heureux de l'acquisition de Magpie, qui renforce notre présence dans l'hydro avec une installation neuve et d'une longue durée de vie, et qui diversifie davantage nos activités hydroélectriques », déclare M. Michel Letellier, président et chef de la direction de la Société. « Nous avons hâte de développer nos relations avec la Municipalité Régionale de Comté de Minganie, notre nouveau partenaire », ajoute M. Letellier.

Modalités de l'acquisition

La Société s'est portée acquéreur de 99,999 % des parts ordinaires dans la centrale. Toutefois, la Municipalité Régionale de Comté de Minganie détient 30 % des parts votantes, ainsi qu'une débenture convertible d'une valeur nominale de 3,0 M\$, qui comporte un paiement d'intérêt annuel d'environ 465 000 \$, et une débenture d'une valeur nominale de 2,0 M\$ ne portant pas intérêt et remboursable sur les cinq prochaines années. La débenture convertible confère à la municipalité une participation de 30 % dans la centrale lors de la conversion de cette débenture le 1^{er} janvier 2025; lorsque la débenture ne portant pas intérêt aura été remboursée, la Société aura l'option de forcer la conversion de la débenture en tout temps avant cette date.

La Société a payé le coût d'achat final de 28,6 M\$ en espèces, et prend en charge des dettes liées au projet totalisant 55,4 M\$, y compris un financement sans recours de 50,4 M\$ comportant des versements combinés mensuels d'environ 406 000 \$ jusqu'en 2017, puis d'environ 379 000 \$ jusqu'en 2031, pour un taux d'intérêt moyen fixe de 6,35 %, ainsi que les deux débentures détenues par la Municipalité Régionale de Comté de Minganie mentionnées précédemment. Ces dettes seront ajustées à leur juste valeur lors de la consolidation aux états financiers de la Société. Les flux de trésorerie nets générés par Magpie qui s'accumulent au profit de la Société depuis le 31 août 2012 sont compris dans le solde d'encaisse transféré à la Société lors de la clôture.

Lettre d'intention et convention de dépôt

En même temps que l'annonce de l'acquisition de Magpie en juillet 2012, la Société a signé une lettre d'intention exclusive avec Hydroméga visant l'acquisition de sa participation dans plusieurs autres actifs, dont une centrale hydroélectrique de 30,5 MW au Québec, quatre projets hydroélectriques en construction d'une puissance installée totale de 22,0 MW en Ontario, et un projet hydroélectrique en développement d'une puissance installée de 10,0 MW, également en Ontario.

La Société poursuit les négociations avec Hydroméga dans le cadre de cette lettre d'intention en vue de l'acquisition d'autres actifs, tout en tenant compte de l'impact de la récente hausse des taux d'intérêt à long terme et de la baisse du cours de l'action de la Société, afin de s'assurer que ces acquisitions soient rentables. À la lumière des conditions de marché actuelles, la Société n'a pas l'intention de faire une émission publique d'actions ordinaires en ce moment.

Toujours en même temps que l'annonce de l'acquisition de Magpie en juillet 2012, la Société a signé avec Hydroméga une convention de dépôt d'une somme de 25,0 M\$, portant intérêt au taux annuel de 7 % et devant servir à réduire le coût d'achat de tout actif d'Hydroméga. Ce dépôt n'a pas servi à financer l'acquisition de Magpie et demeure en place pour financer l'acquisition éventuelle d'autres actifs d'Hydroméga. La convention de dépôt contient également un droit de première offre sur, ainsi qu'une option pour, l'acquisition de la centrale de 30,5 MW au Québec.

Exposition aux risques liés à la récente hausse des taux d'intérêt à long terme

La récente hausse des taux d'intérêt à long terme a peu d'impact sur les résultats d'exploitation actuels de la Société, car les dettes liées aux projets et la majorité de sa facilité à terme de crédit rotatif portent intérêt à des taux fixes et engendrent donc des frais d'intérêt fixes. Par ailleurs, deux des projets en construction de la Société (Kwoiek Creek et Northwest Stave River) ont déjà un financement de projet en place portant intérêt à un taux fixe, tandis que le troisième (Viger-Denonville) est protégé d'une hausse des taux par le biais d'instruments dérivés. En date du 31 mars 2013, 95 % des dettes de la Société comportaient un taux fixe ou étaient protégés contre une fluctuation des taux d'intérêt.

Toutefois, la Société a présentement cinq autres projets en développement, pour lesquels aucun financement de projet n'a encore été mis en place. Comme par le passé, la Société cherchera à fixer les taux d'intérêt pour leur financement par l'entremise d'instruments financiers dérivés, et à entamer les négociations pour un financement de projet avec des prêteurs potentiels. En attendant, le taux de rendement sur ces projets pourrait être affecté par des taux d'intérêt plus élevés. Présentement, la Société estime que l'impact de la récente hausse des taux d'intérêt sur le taux de rendement des projets en développement est modeste.

Les projets qui n'ont pas encore de contrat d'achat d'électricité reflèteront des hypothèses de taux d'intérêt plus élevés dans leur modélisation, auquel une hausse des taux d'intérêt est associée à la possibilité d'un prix de vente de l'électricité plus élevé.

À propos d'Innergex énergie renouvelable inc.

Innergex énergie renouvelable inc. (TSX: INE) est un chef de file canadien de l'industrie de l'énergie renouvelable. En activité depuis 1990, la Société développe, détient et gère des centrales hydroélectriques au fil de l'eau, des parcs éoliens et des parcs solaires photovoltaïques et elle exerce ses activités au Québec, en Ontario, en Colombie-Britannique et dans l'Idaho, aux États-Unis. Son portefeuille d'actifs comprend actuellement : i) des intérêts dans 29 centrales en exploitation d'une puissance installée nette totale de 617 MW (puissance brute de 1 072 MW), dont 23 centrales hydroélectriques, cinq parcs éoliens et un parc solaire photovoltaïque; ii) des intérêts dans huit projets en développement ou en construction d'une puissance installée nette totale de 265 MW (puissance brute de 413 MW), pour lesquels des contrats d'achat d'électricité ont été obtenus; et iii) des projets potentiels d'une puissance nette totale de 2 900 MW (puissance brute de 3 125 MW). Innergex énergie renouvelable inc. est notée BBB- par S&P et BB (élevé) par DBRS (notation non sollicitée).

La stratégie de création de valeur pour les actionnaires de la Société est de développer ou d'acquérir des installations de production d'énergie renouvelable de grande qualité qui génèrent des flux de trésorerie constants et un rendement sur le capital élevé, et de distribuer un dividende stable.

Mise en garde au sujet des mesures financières non conformes aux IFRS

Le BAIIA ajusté n'est pas une mesure reconnue par les IFRS et n'a pas de définition normalisée prescrite par les IFRS. Les références au « BAIIA ajusté » comprises dans ce communiqué de presse visent les produits opérationnels moins les charges opérationnelles, les frais généraux et administratifs et les charges liées aux projets potentiels. Les investisseurs sont avisés que ces mesures non conformes aux IFRS ne doivent pas être considérées comme un substitut au bénéfice net déterminé conformément aux IFRS.

Mise en garde au sujet des énoncés prospectifs

Le présent communiqué de presse contient de l'information prospective au sens de la législation en valeurs mobilières. L'information et les énoncés qui ne sont pas des énoncés de faits historiques dans le présent communiqué constituent de l'information prospective. On reconnaît la nature prospective de ces énoncés et de l'information à l'emploi de mots comme « environ », « approximativement » ou « potentiel » ou encore à l'emploi de verbes comme « pouvoir », « croire », « prévoir », « s'attendre à », « planifier », « projeter », « estimer », « continuer », « anticiper » ou « avoir l'intention de », au futur ou au conditionnel, ou à l'emploi de mots ou verbes analogues, y compris à la forme négative. Cette information prospective comprend notamment des énoncés à l'égard des avantages dont pourront bénéficier Innergex et ses actionnaires à la suite de l'acquisition de Magpie, de l'acquisition potentielle de sites hydroélectriques additionnels d'Hydroméga, des avantages dont pourront bénéficier Innergex et ses actionnaires à la suite des acquisitions contemplées, de la production moyenne annuelle d'électricité, de la stratégie et des plans d'affaires, ainsi que des objectifs d'Innergex ou visant Innergex.

L'information prospective comprend notamment de l'information prospective financière ou des perspectives financières, telles que la production d'électricité, les revenus et le BAIIA, le remboursement de dettes et les investissements futurs, afin d'informer les investisseurs de l'influence potentielle de l'acquisition sur les résultats de la Société. Ces informations peuvent ne pas convenir à d'autres fins.

L'information prospective est fondée sur certaines attentes et hypothèses fondamentales formulées par Innergex à la date du présent communiqué, incluant notamment des attentes et des hypothèses concernant la disponibilité des sources de capitaux, la performance des installations, ainsi que et les estimations, prévisions et opinions d'Innergex. Même si Innergex estime que ces attentes et hypothèses sur lesquelles cette information prospective est fondée sont raisonnables, on ne doit pas s'y fier outre mesure étant donné que rien ne garantit qu'elles se révèlent exactes. Les résultats réels pourraient différer de façon importante de ceux actuellement prévus en raison d'un certain nombre de facteurs et de risques, notamment, la possibilité de responsabilités non divulguées liées à l'acquisition de Magpie, le défaut de réaliser les avantages de l'acquisition (y compris la réduction des coûts et les synergies possibles), la production d'électricité, le bris d'équipement, la performance de tierces parties et d'autres risques généralement attribuables aux activités d'Innergex. Pour obtenir de plus amples renseignements à l'égard des risques et des incertitudes, vous pouvez consulter la notice annuelle d'Innergex déposée sur SEDAR au www.sedar.com. L'information prospective dans les présentes est donnée en date du présent communiqué et Innergex ne s'engage aucunement à la mettre à jour ou à la réviser, que ce soit à la suite d'événements ou circonstances survenant après la date des présentes, à moins que la législation applicable ne l'exige.

–30–

Pour plus de renseignements, veuillez contacter :

Marie-Josée Privyk, CFA, PAPPD
Directrice – Relations avec les investisseurs
450 928-2550, poste 222
mjprivyk@innergex.com

www.innergex.com